



Questions relatives à l'environnement

Changements climatiques et santé – participation de l'OMS au programme d'action interinstitutions pour le climat

Rapport du Directeur général

Ces dernières années, l'OMS a intensifié ses contacts avec le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (IPCC), l'OMM et le PNUE sur les questions liées au climat et à la santé. En compagnie de l'OMM et du PNUE, l'OMS a procédé à une évaluation approfondie des effets sanitaires potentiels des changements climatiques et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et contribué à un chapitre sur les répercussions sanitaires des changements climatiques dans le deuxième rapport d'évaluation de l'IPCC.

A la suite de ces travaux, la menace de conséquences graves et considérables pour la santé a été bien mieux reconnue au niveau des organisations internationales. En 1997, l'OMS a été officiellement invitée à adhérer au "programme d'action pour le climat", un programme interinstitutions qui vise à intégrer l'ensemble des grandes activités internationales liées au climat conformément à une proposition formulée par l'OMM, le PNUE, l'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), la FAO et le Conseil international des Unions scientifiques.

Le Conseil exécutif est invité à recommander à l'Assemblée de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe sur la protection de la santé contre les risques liés aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.

INTRODUCTION

1. A la suite de l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, les efforts ont été intensifiés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour permettre aux Etats Membres de mieux comprendre les mécanismes des changements climatiques mondiaux et leurs conséquences sur l'environnement et le développement durable et pour leur fournir une méthode d'évaluation, d'atténuation et d'adaptation. En 1993, l'OMS a été priée par le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (IPCC) de

contribuer à son deuxième rapport d'évaluation en s'occupant d'un chapitre sur la santé de la population fondé sur les travaux du groupe de travail II de l'IPCC (sur l'évaluation de l'impact). L'OMS a entrepris ce travail en coopération étroite avec l'OMM et le PNUE.

2. Outre le chapitre susmentionné (le rapport a été publié en 1996), l'évaluation par l'OMS, l'OMM et le PNUE a abouti à un document plus important sur les changements climatiques et la santé intitulé "Climate change and human health: an assessment prepared by a task group on behalf on the World Health Organization, the World Meteorological Organization and the United Nations Environment Programme" (document WHO/EHG/96.7).

3. Les deux rapports ont permis de mieux axer le débat des changements climatiques mondiaux sur les conséquences pour la santé et sur les effets environnementaux les plus importants du point de vue du développement durable, comme en témoigne l'intérêt croissant manifesté par les milieux internationaux de la recherche concernant la santé et les questions connexes. Au cours des négociations qui se déroulent actuellement dans le contexte de la Convention-cadre, la protection de la santé devrait devenir un élément plus important parmi les mesures d'atténuation et d'adaptation envisagées au niveau des pays. L'OMS a été consultée par l'organe subsidiaire de la Convention-cadre chargé des conseils scientifiques et technologiques pour donner son avis sur les questions intéressant la santé à la Conférence des Parties.

4. En 1996, le Comité de Coordination du Programme climatologique mondial de l'OMM a adopté une proposition de programme d'action pour le climat établie en réponse aux recommandations gouvernementales de l'OMM, du PNUE, de l'UNESCO et de sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), de la FAO et du Conseil international des Unions scientifiques visant à coordonner l'ensemble des programmes des organisations internationales relatifs au climat. La même année, l'OMS a été invitée par le Secrétaire général de l'OMM à s'associer aux travaux sur le programme d'action pour le climat et à participer au comité interinstitutions sur le sujet (CIPAC).

LE "PROGRAMME D'ACTION POUR LE CLIMAT" : THEMES DIRECTEURS ET STRUCTURE

5. Le "programme d'action pour le climat" provient de la nécessité pour les programmes scientifiques et techniques coordonnés de mieux aider les pays à faire face aux problèmes liés au climat affectant l'environnement et le développement. Son approche intégrée a une influence directe sur l'application du programme Action 21 au niveau des pays et le respect des obligations actuelles et futures des pays prévues par la Convention-cadre. Par ses activités connexes, le "programme d'action pour le climat" contribuera aux travaux de la Commission ONU du Développement durable et de l'IPCC.

6. Les activités internationales futures du "programme d'action pour le climat" se dérouleront dans quatre grands domaines en fonction des thèmes directeurs suivants :

- I. nouveaux pas à franchir dans le domaine de la climatologie et de la prévision climatique;
- II. services climatologiques dans la perspective d'un développement durable;
- III. évaluations de l'incidence des changements climatiques et stratégies de parade visant à réduire la vulnérabilité;
- IV. observations spécifiques du système climatique".

On se préoccupera de certaines activités concernant l'ensemble des quatre thèmes directeurs, à savoir le renforcement des capacités par la formation et le développement, l'amélioration des dispositifs institutionnels et du transfert de technologie, et l'information et l'éducation.

7. La contribution potentielle de l'OMS au "programme d'action pour le climat" relèvera surtout du point III bien qu'un apport important risque d'être également attendu concernant les points II et IV. Si, à la différence de ce qui se passe dans le secteur agricole, la planification programmatique dans le secteur de la santé n'est pas axée sur l'emploi opérationnel de prévisions climatiques intersaisonniers et/ou interannuelles, la variabilité climatique croissante et l'amélioration de la technologie pour les prévisions climatiques risquent bien de devenir utilisables pour la planification à moyen terme des services de lutte contre la maladie dans un avenir proche.

8. Les travaux sur le "programme d'action pour le climat" seront coordonnés par le comité interinstitutions (CIPAC) actuellement composé (voir ci-dessus le paragraphe 4) de représentants de l'OMM, du PNUE, de l'UNESCO et de la COI, de l'OMS, de la Convention-cadre, de la FAO, du Conseil international des Unions scientifiques, du Programme climatologique mondial (PCM), du Programme international concernant la Géosphère et la Biosphère (PIGB), du Programme international sur les Dimensions humaines des Changements planétaires et de toute une série d'organes plus restreints dont les mandats sont apparentés. Les principales responsabilités en matière de coordination ont été déléguées à des organismes individuels pour chacun des quatre thèmes directeurs (voir ci-dessus le paragraphe 6), le PNUE se voyant attribuer le rôle de coordination principal dans le cadre du point III. Si le CIPAC ne se réunira qu'une fois l'an, les différents coordonnateurs resteront en contact permanent par l'intermédiaire d'un bureau à l'OMM.

IMPORTANCE POUR LES PROGRAMMES DE L'OMS

9. Comme indiqué dans l'évaluation OMS/OMM/PNUE (contenue dans le document "Climate change and human health" mentionné ci-dessus au paragraphe 2), la variabilité climatique accrue et d'autres manifestations des changements climatiques mondiaux soumettront à des pressions nouvelles les programmes de santé publique dans la plupart des pays développés et en développement. De nombreux effets de santé publique plus ou moins directs et complexes risquent d'être ressentis, notamment des perturbations des écosystèmes naturels et gérés par l'homme. L'incidence la plus directe pourrait être la fréquence accrue de vagues de chaleur, notamment en milieu urbain, et d'autres conditions climatiques extrêmes provoquant un accroissement de la mortalité et des incapacités. Comme la température et le rayonnement ultraviolet favorisent la formation de "smog" photochimique, la synergie entre changements climatiques et appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique risque d'aggraver certains des problèmes de santé associés à la pollution atmosphérique résultant de l'emploi des combustibles fossiles en zone habitée. Parmi les effets moins directs du changement de température, la modification de la pluviométrie, l'accroissement du rayonnement ultraviolet et l'élévation du niveau de la mer risquent de conduire à une modification de la répartition et de l'endémicité de différentes maladies infectieuses et à support vectoriel. Les zones confrontées à une diminution de la production agricole (par une extension de la désertification ou une exposition accrue à des conditions climatiques extrêmes) risquent d'être confrontées à la famine et à des maladies associées à la malnutrition.

10. Les mesures visant à lutter contre ces différents effets nécessiteront une amélioration globale des systèmes de prestation de services de santé dans les zones sensibles ainsi que de nouvelles approches spécifiques pour les prévisions, l'évaluation de l'impact et la technologie de protection. En outre, les pays auront peut-être à assumer des responsabilités spécifiques dans le cadre de leurs engagements en vertu de la Convention-cadre. Pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins nationaux éventuels résultant de ces défis, l'OMS devrait développer les services concernant le climat et les domaines liés à la santé en collaboration étroite avec les Etats Membres et la communauté internationale.

11. Les liens entre le changement climatique, l'environnement et la santé supposent une coordination interdisciplinaire très poussée englobant la climatologie, les prévisions climatiques, l'évaluation de l'impact écologique, la prise en compte des autres processus environnementaux planétaires et la façon dont ils agissent les uns sur les autres en influençant la santé, l'épidémiologie ainsi que la programmation et la planification des soins de santé. Par son association au "programme d'action pour le climat" et sa participation au CIPAC, l'OMS aura davantage accès aux instruments et aux données scientifiques et technologiques nécessaires et, en même temps, pourra contribuer à faire en sorte que la santé reste constamment au centre du débat international sur le climat.

PLANS POUR L'AVENIR

12. Sous réserve des ressources extrabudgétaires nécessaires, l'OMS entreprendra la mise sur pied d'un réseau interinstitutions sur le climat et la santé en collaboration avec l'OMM et le PNUE dans le cadre du "programme d'action pour le climat". Le réseau devrait porter sur trois domaines :

- 1) renforcement des capacités;
- 2) échange d'information;
- 3) promotion de la recherche.

Des appels de fonds ont été lancés en vue d'obtenir les ressources nécessaires.

ACTION DU CONSEIL EXECUTIF

13. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être envisager l'adoption de la résolution ci-après sur les changements climatiques et la santé.

Protection de la santé contre les menaces liées aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique

Le Conseil exécutif,

Notant le rapport du Directeur général sur les récentes activités de l'OMS dans le domaine des effets sanitaires des changements climatiques et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et sur son association aux travaux concernant le "programme d'action pour le climat";

RECOMMANDE à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les activités de l'OMS concernant les effets sanitaires des changements climatiques et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et sur son association aux travaux sur le "programme d'action pour le climat";

Rappelant les résolutions WHA46.20 et WHA48.13 sur l'approbation de la stratégie mondiale de l'OMS pour la santé et l'environnement, en application du programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, et sur les efforts de lutte, déployés par l'OMS, contre les maladies infectieuses nouvelles, émergentes et réémergentes associées à la mobilité accrue des populations, aux changements mondiaux de l'environnement et à l'extension de la pharmacorésistance;

Consciente de la grave menace que fait peser sur l'environnement et la santé l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique consécutif aux émissions de chlorofluorocarbures et d'autres gaz utilisés pour la réfrigération et à d'autres fins industrielles et qui détruisent la couche d'ozone;

Egalement consciente que les conséquences de ces phénomènes pour la santé et le bien-être de l'humanité doivent être considérées dans le contexte global des autres changements mondiaux de

l'environnement dont beaucoup sont liés entre eux, comme la désertification, la déforestation, la pollution transfrontalière de l'air et de l'eau et la perte de la biodiversité;

Reconnaissant le rôle de chef de file joué par l'OMS, en collaboration avec l'OMM et le PNUE, pour porter les graves menaces sanitaires potentielles dues à ces phénomènes environnementaux planétaires à l'attention de la communauté internationale grâce aux moyens fournis par le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

1. APPROUVE la participation de l'OMS au "programme d'action pour le climat" mis sur pied par l'OMM, le PNUE, l'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), la FAO et le Conseil international des Unions scientifiques pour traiter de manière plus efficace les questions liées au climat entre les organisations intergouvernementales et internationales appropriées;

2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) à examiner les menaces potentielles pour la santé liées aux changements climatiques et aux autres facteurs concernant les changements mondiaux de l'environnement et à en tenir compte dans la planification nationale pour le développement durable;

2) à examiner, chaque fois que cela s'impose, de nouvelles approches pour faire face à ces menaces par une plus large utilisation des prévisions météorologiques et climatiques dans la lutte contre la maladie;

3) à adopter, le cas échéant, d'autres stratégies pour faire face aux conséquences sanitaires des changements climatiques et des autres facteurs concernant les changements mondiaux de l'environnement;

4) à encourager la recherche appliquée et le renforcement des capacités dans l'ensemble de ces domaines;

3. PRIE le Directeur général :

1) de renforcer encore les relations de l'OMS avec l'OMM et les autres organisations appropriées du système des Nations Unies afin de poursuivre les efforts internationaux visant à comprendre la corrélation entre le climat et la santé et la recherche de moyens d'atténuer les effets sur la santé publique des changements mondiaux de l'environnement;

2) de réunir et d'examiner les informations épidémiologiques sur les risques sanitaires liés au climat et de les rendre accessibles aux responsables politiques et aux établissements de recherche dans les Etats Membres;

3) de poursuivre l'évaluation des besoins et des priorités de la recherche dans le domaine des risques liés au climat pour la santé et l'environnement et de promouvoir d'autres recherches dans ce domaine, notamment à l'appui de meilleures stratégies pour répondre aux besoins au niveau national, en coopération étroite avec les services météorologiques;

4) à obtenir pour ces activités, par le biais de contributions volontaires, des ressources humaines et financières adéquates en consultation avec les autres organisations concernées et les membres intéressés de la communauté des donateurs.

= = =

